

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

**ENTITE D'ACCES A LA CERTIFICATION REGIONALE
PEFC PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**



PEFC
10-21-19

**GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER**

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie la Région Sud et la DRAAF
Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur soutien financier.

Sommaire

Introduction	5
1. Structure de l'entité d'accès à la certification PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur	5
> Membres de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	5
> Montant des cotisations des membres	6
> Montant des contributions des participants.....	7
Les propriétaires forestiers.....	7
Les entrepreneurs de travaux forestiers.....	7
2. Participants à la certification PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
> Propriétaires forestiers	7
> Entrepreneurs de travaux forestiers	9
> Entreprises.....	10
3. Certification de l'entité d'accès à la certification et des organismes forestiers	11
> Certification de l'entité d'accès à la certification	11
Audit externe de suivi 2022.....	11
4. Contrôles des propriétaires, des entrepreneurs de travaux forestiers et des exploitants forestiers	11
> Bilan des contrôles 2022.....	11
Contrôles des propriétaires forestiers.....	12
Contrôles des exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers	12
Suivi des écarts des contrôles internes.....	12
> Réclamations	12
5. Réalisation du programme d'accompagnement des participants.....	13
6. Actions réalisées au niveau régional.....	13
> Mise en place d'un plan de maintien et de développement des surfaces certifiées PEFC	13
Augmenter le taux de renouvellement des surfaces.....	14
Augmenter les nouvelles surfaces	14
> Promotion de PEFC au sein de la filière forêt-bois régionale	15
> Promotion de PEFC auprès des écoles forestières	17
7. Actions réalisées au niveau national	17
> Travaux du Comité technique.....	17
> Révision des standards PEFC	18
> Autres.....	18
8. Actions de communication et utilisation de la marque PEFC	18
> Actions réalisées en 2022	18
ANNEXE – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANTS	20

Introduction

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur est une entité d'accès à la certification régionale (EACR). Elle est à ce titre détentrice d'un certificat de gestion durable des forêts. Il s'agit d'une certification de groupe à laquelle sont rattachés des participants propriétaires (privés et publics), des exploitants forestiers et des entrepreneurs de travaux forestiers.

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour mission :

- **d'obtenir son certificat de gestion forestière durable auprès d'un organisme certificateur indépendant, le maintenir et le renouveler : c'est ce certificat qui lui permet de tenir son rôle d'EAC ;**
- **faire engager les propriétaires forestiers, les exploitants forestiers, et les entrepreneurs de travaux forestiers à la certification de gestion forestière durable PEFC ;**
- **les accompagner dans la bonne application des règles de gestion forestière durable PEFC ;**
- **les contrôler sur le respect de ces règles (contrôles internes) ;**
- **promouvoir la gestion durable au niveau régional.**

D'une façon générale, par elle-même, au travers de ses membres, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur assure un rôle de promotion, d'animation, de coordination et de supervision du système PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions :

- la promotion de PEFC pour faire adhérer de nouveaux propriétaires forestiers ;
- les contrôles internes des propriétaires, des entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers PEFC ;
- le maintien du certificat de gestion forestière durable PEFC suite à l'audit externe de suivi 2022 ;
- la poursuite du programme d'accompagnement des participants ;
- la poursuite de la mise en œuvre des actions de communication ;
- la participation active à la révision des standards au sein du Forum et du comité de suivi de la rédaction des règles de la certification forestière de groupe.

1. Structure de l'entité d'accès à la certification PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

> MEMBRES DE PEFC PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 15 membres répartis en trois collèges :

Collège des producteurs :

- | | |
|---|------------------------------|
| • Centre national de la propriété forestière | Représenté par M. Giaminardi |
| • Direction territoriale de l'ONF | Représentée par M. Fleury |
| • Union régionale des associations de Communes forestières | Représentée par M. Delavet |
| • Coopérative Provence Forêt | Représentée par M. Bregliano |
| • Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers | Représentée par M. Gorlier |

Collège des transformateurs – utilisateurs :

- FNB Provence Alpes Représenté par Mme Tron
- FIBOIS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Représentée par M. Salvignol
- Fibre Excellence Tarascon SA pour la COPACEL Représentée par M. Fournier
- Entrepreneur des Territoires Représenté par Mme Tron
- Gazel Energie Génération Représenté par M. Lugan

Collège des consommateurs – usagers de la forêt :

- France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur Représentée par M. Duparchy
- Fédération Régionale de la Chasse Représentée par M. Isoard
- Chambre Régionale d'Agriculture Représenté par M. Martel
- Conseil de Développement Alpes Provence Verdon Représenté par M. Dalbiès
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Représentée par M. Reynaud

Le conseil d'administration composé de 9 membres (3 par collège) est le suivant :

Henri Gorlier - FRANSYLVA Provence-Alpes-Côte d'Azur	Collège 1
Bertrand Fleury - Direction territoriale de l'ONF	Collège 1
Christian Delavet - Union régionale des associations de Communes forestières	Collège 1
Christian Salvignol - FIBOIS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Collège 2
Julien Fournier - Fibre Excellence SAS pour la COPACEL	Collège 2
Séverine Tron – FNB Provence Alpes	Collège 2
Henri Dalbiès - Conseil de Développement Alpes Provence Verdon	Collège 3
Philippe Duparchy - France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur	Collège 3
Alain Martel - Chambre Régionale d'Agriculture	Collège 3

Le bureau de l'entité est le suivant :

- Président : Christian Salvignol
- 1^{er} Vice-Président : Henri Gorlier
- 2^{ème} Vice-Président : Henri Dalbiès
- Trésorière : Séverine Tron
- Trésorier adjoint : Philippe Duparchy
- Secrétaire : Bertrand Fleury

> MONTANT DES COTISATIONS DES MEMBRES

Le montant de la cotisation des membres est de 250 € par membre pour le premier et le deuxième collège et 150 € par membre pour le troisième collège.

> MONTANT DES CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Les propriétaires forestiers

Pour tous les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics, le coût de l'engagement est de 0,65 €/ha + 50 € de frais de dossier pour 5 ans.

Il est également proposé, pour les propriétaires de plus de 500 ha, la possibilité de payer annuellement la contribution. Les tarifs annualisés sont :

- 0,13 €/ha/an pour les surfaces ;
- 10 €/an pour les frais de dossier.

Les entrepreneurs de travaux forestiers

Le montant de la contribution des entrepreneurs de travaux forestiers s'élève à 300 €/an.

2. Participants à la certification PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur

> PROPRIETAIRES FORESTIERS

L'année 2022 a été importante dans la mesure où 83 propriétaires pour 42 899 ha devaient renouveler leur engagement :

- 41 collectivités pour 39 153 ha ;
- 42 privés pour 3 746 ha.

Une relance individuelle de chaque propriétaire a été effectuée par courrier puis par mail. Le courrier d'accompagnement identifiait clairement les enjeux de la certification.

Plusieurs relances téléphoniques ont été réalisées pour l'ensemble des communes et des propriétaires privés de plus de 10 ha n'ayant pas répondu au courrier ou au mail.

71 % des surfaces ont été renouvelées (84 % en forêt des collectivités).

Ainsi en 2022, 139 demandes d'engagement ont été enregistrées (sur 144 demandes reçues) pour une surface de 58 309 ha :

- 57 collectivités pour une surface de 52 721 ha ;
- 82 propriétaires privés pour une surface de 5 588 ha.

Parmi ces 139 demandes enregistrées, 85 étaient des nouvelles demandes pour une surface de 16 254 ha :

- 19 communes pour 12 730 ha ;
- 66 propriétaires privés pour 3 524 ha.

Le bilan global de l'année 2022 est positif avec un gain de **15 992 ha** certifiés :

- + 14 818 ha en forêt des collectivités ;
- + 1 174 ha en forêt privée.

Au 31 décembre 2022, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur compte **367 propriétaires** pour **423 171 hectares** certifiés.

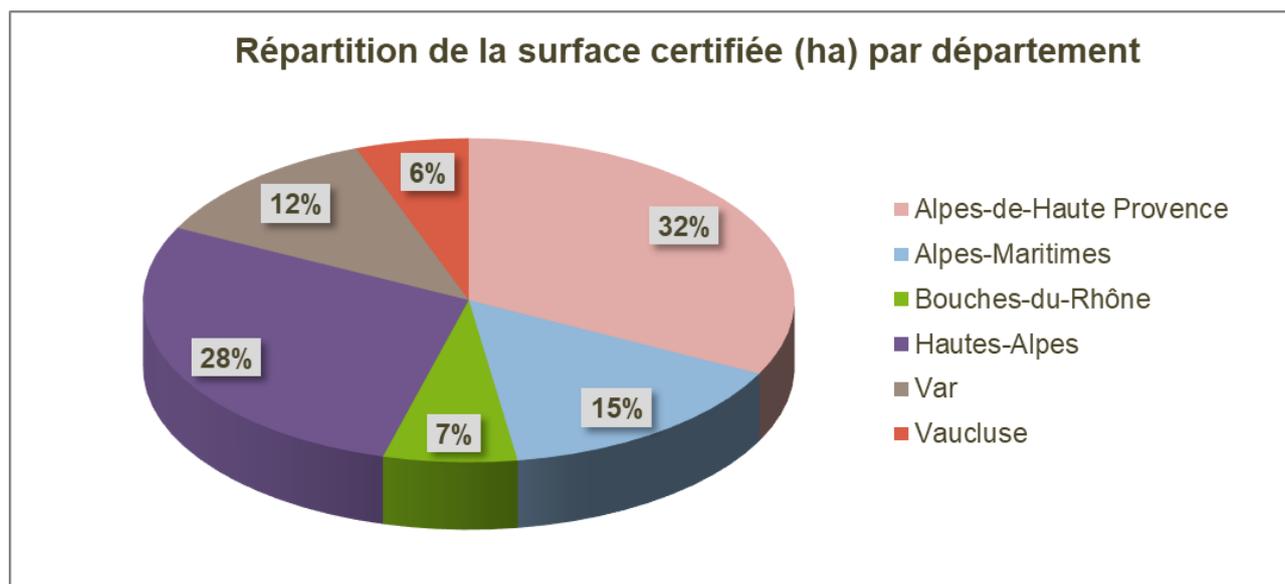
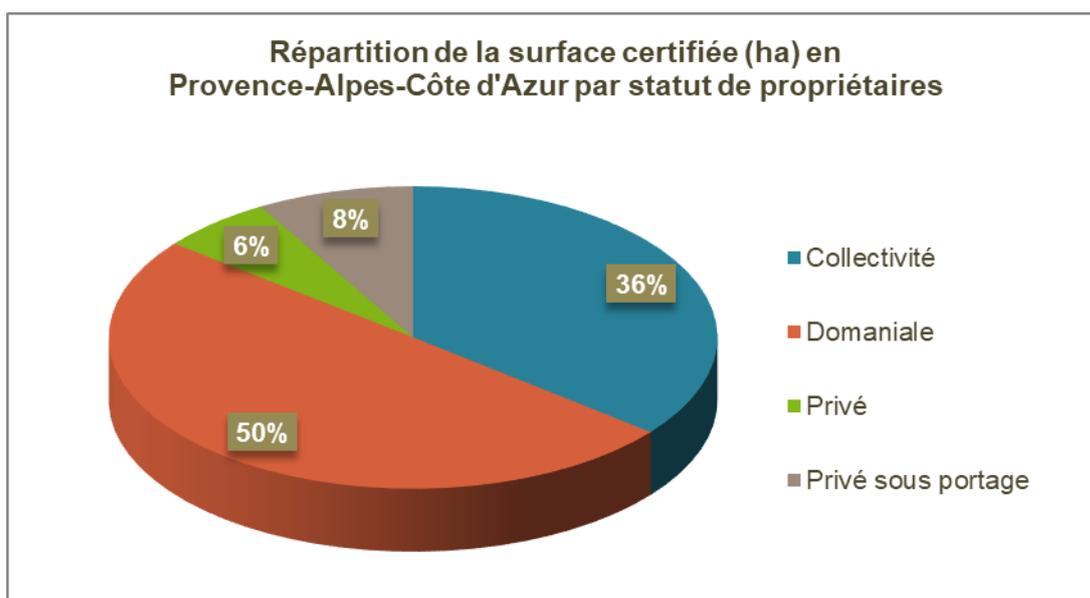
En parallèle, le portage *via* les coopératives Provence Forêt et Alliance Forêt Bois a permis en 2022 à 46 propriétaires privés de rejoindre le système de certification PEFC pour 2 481 ha.

La surface totale certifiée PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à **461 751 hectares**, pour **1 123 propriétaires**.

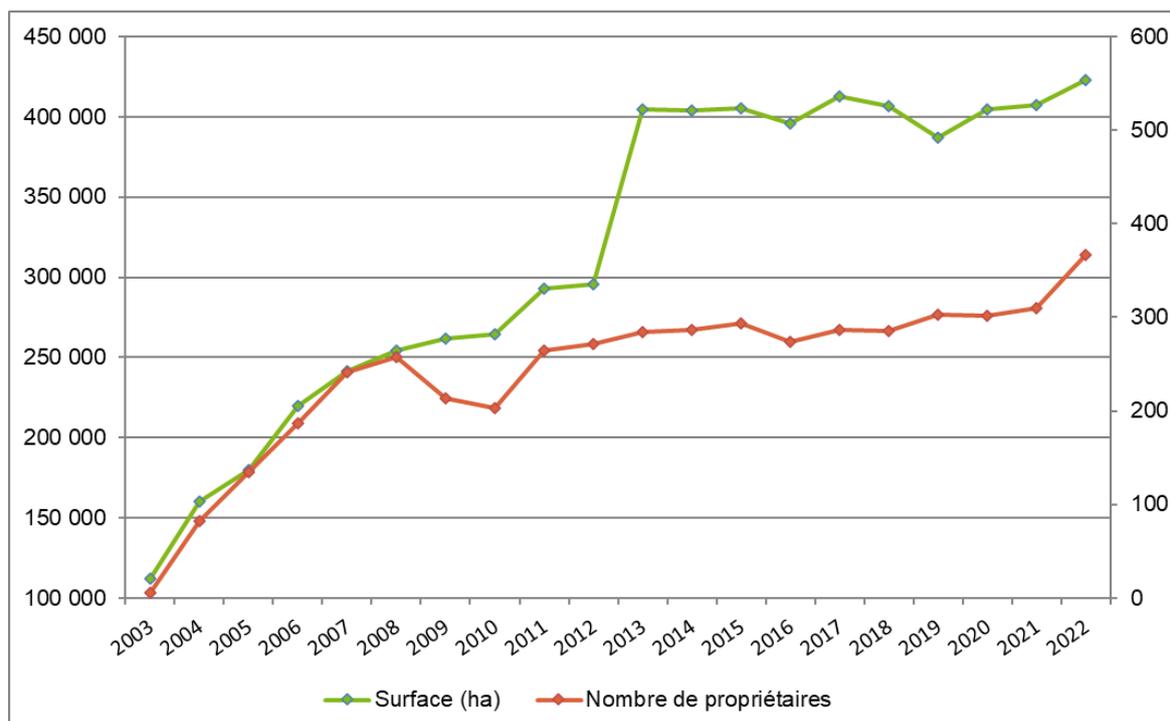
Au 31 décembre 2022, la répartition par type de propriété est la suivante :

Type de propriété	Nombre	Surface (ha)	Part de surface certifiée*
Collectivité	156	165 134	45 %
Domaniale	1	230 307	100 %
Privée	210	27 730	7 %
Privée sous portage coopérative PF + AFB	756	38 580	
Total Région	1 123	461 751	30 %

*Source IGN Kit PRFB 2016



Les évolutions constatées en nombre de propriétaires et en surface certifiée depuis 2003 :



NB : 2013 : augmentation de la surface des forêts domaniales

> ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS

Depuis fin décembre 2017, suite à la mise en place du nouveau schéma national 2017-2022 de certification forestière PEFC, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a ouvert une voie d'accès à la certification PEFC aux entrepreneurs de travaux forestiers de la région. En s'engageant à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur, les entrepreneurs de travaux forestiers dépendent, tout comme les propriétaires, du certificat de gestion durable des forêts PEFC de l'EACR.

En 2022, 3 entrepreneurs de travaux forestiers ont rejoint la certification PEFC.

Au 31 décembre 2022, **11 entrepreneurs de travaux forestiers** sont engagés à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

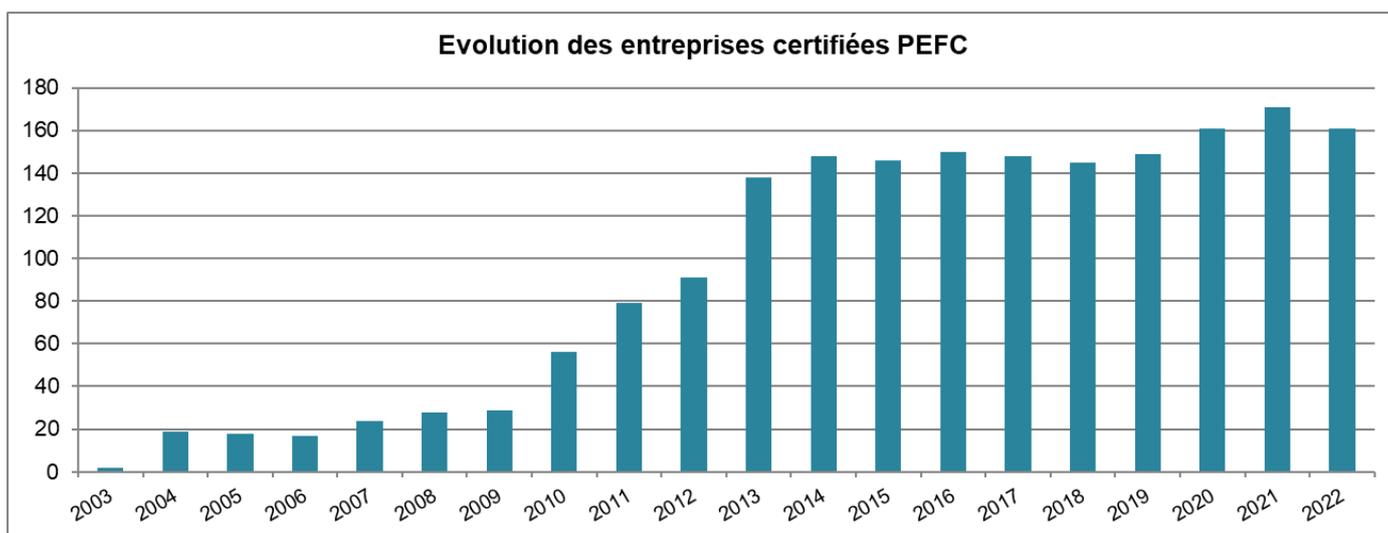


Entreprise Gervasoni (84) certifiée PEFC

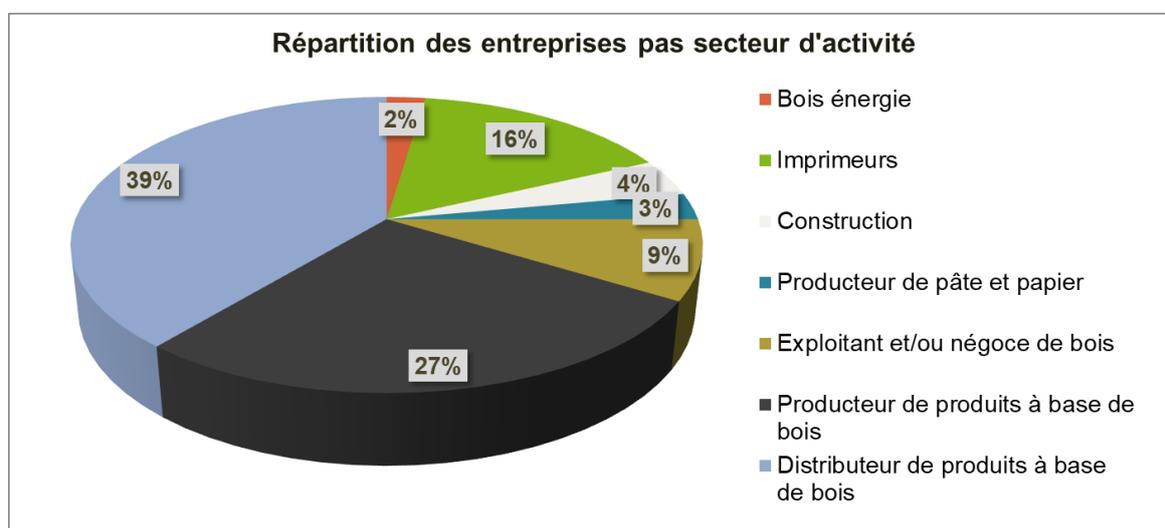
> ENTREPRISES

Au 31 décembre 2022, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte **161 entreprises** disposant d'une chaîne de contrôle PEFC valide.

- Parmi ces entreprises, **27 ont fait certifier leur activité d'exploitation forestière** et dépendent donc du certificat de gestion durable des forêts de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Parmi les 161 entreprises, 37 d'entre elles sont également certifiées BOIS DES ALPES™.



Ces 161 entreprises se déclinent en plusieurs secteurs d'activité :



- Avec 39 entreprises dont 7 scieries, le département des Hautes-Alpes devient le département de la région qui compte le plus grand nombre d'entreprises certifiées PEFC.
- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les distributeurs de produits à base de bois et les imprimeurs représentent près de 55 % des entreprises certifiées PEFC. Ils se trouvent aux abords des grandes agglomérations de la région.

3. Certification de l'entité d'accès à la certification et des organismes forestiers

> CERTIFICATION DE L'ENTITE D'ACCES A LA CERTIFICATION

Audit externe de suivi 2022

L'audit externe de suivi de l'entité d'accès à la certification a eu lieu les 26 et 27 octobre 2022 et a été réalisé par la société ECOCERT Environnement. Les 2 non-conformités mineures émises lors de l'audit de 2021 ont été levées.

A l'issue de ce même audit **2 non-conformités mineures et trois remarques** ont été émises :

Non-conformité mineure : Lors de l'enregistrement des propriétés, les dates d'échéance des DGD ne sont pas toujours renseignées ce qui ne permet pas de vérifier le maintien dans le temps de l'obligation pour les propriétaires concernés de disposer d'un DGD valide durant toute la durée de leur participation à la certification PEFC.

Remarques :

1. Le propriétaire privé contrôlé lors de cet audit disposait de tout le matériel nécessaire pour réaliser les entretiens sylvicoles. Les impacts relatifs à l'utilisation ou la maintenance de ce matériel n'a été abordée que par rapport au devenir des huiles de vidange.

2. Comme constaté lors du contrôle propriétaire, il conviendrait de vérifier les zonages environnementaux lors de la préparation préalable au contrôle sur le terrain au risque d'être confronté à des problèmes de connexions internet (résolu en cours d'audit)

3. Dans le courrier de confirmation de l'engagement, il conviendrait d'informer le propriétaire dont le DGD arriverait à échéance au cours de son cycle de certification de la nécessité de le renouveler au risque de perdre la certification PEFC.

3 points forts ont été relevés :

- Augmentation continue du taux du nombre de participants.
- Dynamique de l'équipe en place et effort de communication malgré les tensions budgétaires.
- Structuration du suivi administratif pour plus d'efficacité.

Conclusion : La gestion du système en place est conforme aux exigences de la certification PEFC. Pour plus d'efficacité PEFC PACA s'est réorganisé pour améliorer la gestion des adhésions en ayant recours à de la sous-traitance administrative pour épauler la déléguée PEFC et libérer de son temps pour la réalisation des contrôles des participants.

Maintien du certificat.

4. Contrôles des propriétaires, des entrepreneurs de travaux forestiers et des exploitants forestiers

> BILAN DES CONTROLES 2022

Conformément aux standards PEFC/FR ST 1002 : 2016, (paragraphe 6.1.5 Contrôle des participants), du schéma national de certification forestière PEFC pour la période 2017-2022, 25 contrôles étaient prévus au plan de contrôles 2022, plus 5 contrôles non réalisés en 2021, plus 3 contrôles supplémentaires demandés par la revue de direction.

Suite à l'arrêt de la norme ISO 14001 de l'Office national des forêts, les forêts domaniales (130) ont été intégrées au plan de contrôle ainsi que les entrepreneurs de travaux forestiers. De plus, l'ensemble des forêts de plus de 5 000 ha devront obligatoirement être contrôlées durant la période du schéma.

Au 31 décembre 2022, **29 contrôles** sur les 33 inscrits au plan de contrôles ont été réalisés :

- 7 contrôles de propriétaires privés ;
- 7 contrôles de communes forestières ;
- 9 contrôles de forêts domaniales ;
- 1 contrôle d'entrepreneur de travaux forestiers ;
- 5 contrôles exploitants forestiers.

Sur ces 29 contrôles, 3 non-conformités et 24 remarques ont été émises.

Les contrôles non effectués en 2022 seront réalisés en 2023.



Contrôle de la forêt communale d'Arvieux (05)

Contrôles des propriétaires forestiers

Sur les 23 contrôles réalisés : 1 non-conformité et 15 remarques ont été émises.

Contrôles des exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers

Sur les 6 contrôles réalisés : 2 non-conformités et 9 remarques ont été émises.

Suivi des écarts des contrôles internes

Une entreprise d'exploitation forestière a été suspendue pendant 3 mois, notamment pour les écarts suivants constatés lors des deux contrôles de chantiers réalisés en 2022 :

- Le porteur forestier présentait une fuite d'huile et la réparation n'est intervenue qu'à la fin du chantier.
- A 14h30 heure du contrôle, l'utilisation de l'abatteuse au-delà de l'heure limite d'utilisation fixée par arrêté préfectoral à 13h00 est un écart à la réglementation.

> RECLAMATIONS

Aucune réclamation n'a été adressée à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022.

5. Réalisation du programme d'accompagnement des participants

Le schéma national 2017-2022 prévoit la mise en place d'un programme d'accompagnement associant tous les acteurs impliqués dans la filière forêt-bois. C'est un document qui définit les actions que PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires devront développer sur la période 2017-2022 afin de faciliter et d'accompagner les propriétaires, les entrepreneurs de travaux forestiers et les exploitants certifiés dans la mise en œuvre des standards PEFC afin de réduire les écarts émis en contrôles. Le programme d'accompagnement a été validé en assemblée générale du 30 avril 2019. Il se trouve en annexe du rapport d'activité.

Il comporte trois axes :

Axe 1 : Accompagner les participants dans leur mise en conformité avec les standards PEFC

L'objectif est de réduire les écarts récurrents constatés en contrôle (voir tableau en annexe).

Axe 2 : Augmenter les surfaces certifiées

Les actions réalisées en 2022 sont reprises dans le paragraphe 6 « Actions réalisées au niveau régional » : Réalisation du plan de développement et de maintien des surfaces certifiées PEFC.

Axe 3 : Communication

Les actions réalisées en 2022 sont reprises dans le paragraphe 8 « Actions de communication et utilisation de la marque PEFC ».

6. Actions réalisées au niveau régional

> MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES SURFACES CERTIFIEES PEFC

Afin de répondre à la demande en bois certifiés des industriels et entreprises de la région, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place avec ses parties prenantes un plan de maintien et de développement des surfaces certifiées sur plusieurs années (2020-2023).

Il est important de souligner que le rôle des parties prenantes est essentiel dans ce plan de développement.

Objectifs de surfaces d'ici fin 2023 :

- Doubler les surfaces certifiées privées : + 24 000 ha
 - Passer de 45% à 60% de surfaces certifiées des collectivités : + 66 000 ha
- Soit + 90 000 ha à l'horizon 2023.

	31/12/2018	31/12/2022 réalisés	31/12/2023 visés
Surfaces privées	24 983 ha	27 730 ha	50 000 ha
Surfaces des collectivités	151 138 ha	165 134 ha	216 000 ha
Surfaces des domaniales	230 307 ha	230 307 ha	230 307 ha
TOTAL SURFACES	406 428 ha	423 171 ha	496 307 ha

Augmenter le taux de renouvellement des surfaces

➤ Former les ambassadeurs de PEFC pour une meilleure compréhension du système

Une première formation pilote, portée par Fibois Sud a été réalisée en novembre 2019.

Une seconde session de formation des ambassadeurs PEFC a été réalisée en partenariat avec Fransylva PACA le 13 octobre 2021.

- Faire des relances mails/téléphoniques lorsqu'un propriétaire ne renouvelle pas
- Poursuivre la lettre d'information à destination des participants (voir paragraphe 8)
- Organiser une assemblée générale ouverte à l'ensemble des participants
- Poursuite de la distribution de panneaux en bois PEFC (voir paragraphe 8)

Augmenter les nouvelles surfaces

➤ Augmenter les surfaces certifiées des collectivités

Moyens :

- Envoi d'un courrier ONF-CF-PEFC à toutes les communes forestières de la région disposant d'un aménagement en vigueur non encore adhérente : un premier envoi a déjà été effectué en 2018, un deuxième envoi est à prévoir après les élections municipales de 2020
- Envoi d'un bulletin d'adhésion à toute commune non adhérente faisant l'objet d'un agrément de document de gestion durable : 1 fois par an, envoi aux communes ayant fait l'objet par le Préfet de Région d'un arrêté d'agrément d'aménagement
- Information et envoi d'un bulletin d'adhésion à toutes communes ayant une coupe inscrite à l'état d'assiette : 1 fois par an, à l'arrêt de l'état d'assiette par l'ONF, envoi d'une proposition d'adhésion

En 2022 :

- Suite à l'envoi d'un courrier aux communes potentiellement vendeuses de bois dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes en décembre 2021 pour les inciter à se faire certifier PEFC, plusieurs relances téléphoniques ont été réalisées et 4 communes ont été rencontrées.
- Un mail a été adressé en amont des ventes publiques de l'Office national des forêts à toutes les communes vendeuses de bois résineux non certifiées PEFC.
- Une rencontre avec le Conseil départemental de Vaucluse a été organisée en vue de faire certifier leurs forêts départementales (certification obtenue en février 2023).

Ces différentes actions ont mené à la certification de **13 nouvelles communes pour 11 654 ha** en 2022.

➤ Augmenter les surfaces certifiées des propriétaires privés

Moyens :

- Envoi d'un bulletin d'adhésion à tout propriétaire faisant l'objet d'un agrément de plan simple de gestion ou enregistrement de respect du CBPS
- Intervention de PEFC lors des réunions et « visites terrain » organisées par le CNPF
- Intervention lors des assemblées générales de Fransylva
- Insertion d'un article sur PEFC dans la lettre d'information du CNPF PACA : 3 articles sur la période
- Réunion avec les gestionnaires de la forêt privée

En 2022 :

- Poursuite des échanges avec l'ASL Suberaie varoise sur les avancées de leur dossier de certification
- Définition d'une stratégie de communication à destination des propriétaires forestiers privés afin de développer les surfaces certifiées PEFC en partenariat avec Fransylva et le CNPF

➤ **Déploiement de l'action « massification de la certification »**

En 2022 :

- Un partenariat a été mené avec COTELUB (communauté de communes du sud-Luberon) qui prend en charge la contribution PEFC pour l'ensemble de ses communes permettant aujourd'hui de certifier 3 325 ha (100% des communes éligibles à la certification sont certifiées PEFC en 2022).
- Un partenariat est en cours avec la communauté de communes Alpes Provence Verdon pour le projet de massification de la certification PEFC (41 communes dont 33 communes forestières) à travers sa charte forestière de territoire : la communauté de communes prend en charge les frais de gestion d'adhésion à PEFC.
- Mise en place du projet de massification de la certification PEFC en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon à l'échelle du territoire de leur charte forestière de territoire : envoi d'un courrier co-signé PNR Luberon-PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'ensemble des communes du parc pour les encourager à certifier leur forêt communale (projet FEADER).

En 2022, ces différentes initiatives de « massification de la certification » par l'intermédiaire de territoires porteur de politique forestière, a permis la certification de **6 nouvelles communes pour 1 077 ha**.

➤ **Développer la demande en bois PEFC**

En 2022 :

- Une « convention entreprise » a été mise en place avec l'entreprise Triboulet et le gestionnaire Enviroforesterie pour faciliter la gestion administrative de l'engagement des propriétaires privés à PEFC, portant à 5 le nombre de conventions entreprises avec PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a été sollicité par une dizaine d'entreprises : accompagnement à la mise en place d'une chaîne de contrôle PEFC, information sur les évolutions du standard chaîne de contrôle PEFC, aide pour lever les écarts émis lors des audits de suivi de chaîne de contrôle, etc.

D'une manière générale, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur répond à toutes les sollicitations des entreprises de la région souhaitant se faire certifier PEFC.

➤ **Remobiliser l'ensemble des membres et partenaires de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La révision des standards, qui a commencé en 2021, contribue à la mobilisation des membres de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

> **PROMOTION DE PEFC AU SEIN DE LA FILIERE FORET-BOIS REGIONALE**

- Rencontre du groupe Hy2gen pour leur projet Hynovera dans les Bouches-du-Rhône : installation d'une unité de production de biocarburants renouvelables à partir de biomasse : objectif approvisionnement en biomasse 100% certifié (environ 170 000 tonnes/an) et participation à la consultation publique du projet Hynovera.

- Intervention lors des rencontres départementales bois énergie dans les Bouches-du-Rhône et le Var, organisées par les Communes forestières dans le cadre de la Mission régionale bois énergie (une cinquantaine de participants au total).



Intervention au Luc lors de la rencontre départementale bois énergie dans le Var

- Réalisation d'une visite organisée en partenariat avec Fibois Sud et PEFC France en forêt domaniale de Pélicier certifiée PEFC sur la commune de Manosque le jeudi 29 septembre en amont de la cérémonie du prix régional de la construction bois 2022.

A l'heure de la transition écologique avec la mise en application de nouvelles réglementations comme le RE2020 sur la construction, l'utilisation du bois va aller en augmentant. Ce temps d'échange sur le terrain a permis à tous les prescripteurs de la construction bois (architectes, maîtres d'ouvrage, promoteurs) de mieux comprendre la gestion durable des forêts et l'importance de disposer de bois certifiés apportant des garanties sur la gestion, l'exploitation et la traçabilité des bois (une vingtaine de participant).

Intervention lors de la table ronde de la cérémonie du prix régional de la construction bois 2022 à l'Eco-campus de Sainte-Tulle (04) : Est-ce que la traçabilité peut être un outil pour promouvoir les bois régionaux ? Comment une certification comme PEFC peut participer au développement de l'usage des bois nationaux ou régionaux dans la construction. Quelles garanties apportent elle aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ?



A gauche : visite de la forêt domaniale de Pélicier – A droite : intervention à la cérémonie du prix régional de la construction bois

- Intervention lors de l'assemblée générale de la FNB Provence Alpes



> PROMOTION DE PEFC AUPRES DES ECOLES FORESTIERES

- Réalisation de l'opération « **Graine de PEFC** » avec le Centre Forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec une partie théorique en salle le matin et la simulation d'un contrôle PEFC sur un chantier forestier en forêt privée l'après-midi sur la commune de Valensole (04), le 22 mars (classe de BP Responsable de chantier).
Une retombée presse dans La Provence.



Opération « Graine de PEFC » avec le Centre Forestier en forêt privée

7. Actions réalisées au niveau national

> TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE

Dans le cadre de la révision du schéma de certification forestière pour la période 2017-2022, le groupe de travail 3 a entériné, le 13 septembre 2016, la mise en place d'un comité technique dont les objectifs, missions et fonctionnement ont été précisés dans une note soumise à délibération des EAC et PEFC France.

Les structures délibératives ont acté des objectifs suivants :

- Faciliter l'appropriation et l'application des décisions par les salariés du système PEFC en France ;

- Améliorer l'animation du réseau des salariés et assurer une meilleure coordination entre les structures PEFC (EACR, EACG, PEFC France) ;
- Bien séparer les aspects techniques des aspects politiques ;
- Faciliter la prise de décision par les administrateurs de PEFC en France grâce à un éclairage technique et/ou financier.

Le comité technique s'est réuni à 4 reprises en 2022.

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur est impliqué dans le groupe de travail « Formation » qui a organisé une formation « Communication » en 2022 : s'approprier le discours PEFC pour faire s'engager des participants, convaincre les propriétaires, les communes, gestionnaires et prescripteurs, savoir réagir aux contre-arguments et mises en situation pour apprendre à gérer des situations de crise.

> REVISION DES STANDARDS PEFC

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la révision des standards qui dictent :

- les règles de la gestion forestière durable (ST1003) ;
- les règles de la certification forestière de groupe régionale (ST1002).

- Révision des standards 1003 :

La révision des standards de la gestion forestière durable PEFC pour la France (ST1003) est confiée à une instance dénommée « Forum », composée d'un ensemble équilibré de parties prenantes représentatives des acteurs concernés par la forêt : représentants de la filière Forêt-Bois-Papier (propriétaires forestiers et entreprises de la filière) mais aussi des distributeurs, consommateurs, organisations de protection de la nature, élus, scientifiques, usagers de forêts...

Les entités d'accès à la certification régionale sont également parties prenantes.

Les travaux du Forum, issus de la concertation collective et de la recherche du consensus, ont abouti à de nouvelles normes. PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a participé aux deux réunions plénières du Forum (juillet et novembre 2022).

Les standards 1003 seront approuvés en 2023.

- Révision de standards 1002 :

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur participe également avec PEFC Nouvelle-Aquitaine au comité de suivi de la rédaction des règles de la certification forestière de groupe (ST1002) en tant que représentant des EACR.

> AUTRES

Intervention auprès de la direction générale des forêts algérienne sur demande du CGAAER à Marseille pour leur présenter la certification forestière PEFC (26 septembre).

8. Actions de communication et utilisation de la marque PEFC

> ACTIONS REALISEES EN 2022

Plusieurs actions de communication ont été réalisées en 2022 :

- Distribution d'objets promotionnels PEFC lors de manifestations et réunions, aux partenaires et au grand public (porte-clés, couteaux à tartiner) :



- Réalisation d'une plaquette de communication à destination des entrepreneurs de travaux forestiers.



- Réalisation d'une plaquette à destination des collectivités : cette plaquette a été remise aux personnels de l'Office national des forêts et des Communes forestières.



- Valorisation de l'engagement des propriétaires forestiers à travers la remise de panneaux en bois PEFC.
- Des publications sont régulièrement postées sur la page Facebook « PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur » afin d'informer en temps réel les participants, les partenaires et le grand public.
- Tenue d'un stand PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur le 14 mai lors du DD'Festival à Mirabeau organisé par COTELUB. Cette journée a pour objectif de sensibiliser tous les publics au Développement Durable et d'affirmer aussi l'engagement de COTELUB dans la transition énergétique.
- Tenue d'un stand PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur lors de la Journée de la forêt du Mont Ventoux le 4 septembre en forêt communale de Bédoin.



Tenue d'un stand PEFC lors de la Journée de la forêt du Mont Ventoux en forêt communale de Bédoin

ANNEXE – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANTS

AXE	ACTIONS	Opérateur(s)	Indicateurs de suivi	Moyens/Objectifs de réalisation	Actions réalisées en 2019-2020 et résultats	Actions réalisées en 2021 et résultats	Actions réalisées en 2022 et résultats
AXE 1	Accompagner les participants dans leur mise en conformité avec les standards PEFC						
AXE 1	<u>Actions à destination des propriétaires :</u>						
AXE 1	Envoi d'un modèle de règlement d'affouage intégrant les exigences PEFC à toutes les communes PEFC	PEFC PACA + CF + ONF	Nature des écarts émis en contrôle	2 envois du courrier d'information avec le modèle de règlement sur la période de 5 ans (un avant 2020 + un début 2021) + information à la confirmation d'adhésion des nouvelles communes	Envoi du modèle de règlement d'affouage à l'ensemble des communes PEFC	/	/
AXE 1	Information préventive des propriétaires privés sur la nécessité d'annexer aux contrats d'intervention en forêt (vente, travaux...) les standards PEFC signé par l'intervenant	PEFC PACA + FRANSYLVA	Nature des écarts émis en contrôle	3 informations sur la période de 5 ans + information à la confirmation d'adhésion d'un nouvel adhérent	Envoi des standards PEFC à faire signer aux prestataires non certifiés PEFC lors de l'envoi de la confirmation d'engagement ou de renouvellement d'engagement	Envoi des standards PEFC à faire signer aux prestataires non certifiés PEFC lors de l'envoi de la confirmation d'engagement ou de renouvellement d'engagement	Envoi des standards PEFC à faire signer aux prestataires non certifiés PEFC lors de l'envoi de la confirmation d'engagement ou de renouvellement d'engagement
AXE 1	Optimisation de la vérification de la validité du document de gestion : A l'enregistrement d'une adhésion : sollicitation de l'ONF pour les communes et du CNPF pour les propriétaires de la copie de l'agrément du DGD	CNPF + ONF	Nombre d'enregistrements de nouvelles adhésions	Systématique sur nouvelles adhésions à partir de 2019	Demandes réalisées auprès de l'ONF et du CRPF	Demandes réalisées auprès de l'ONF et du CRPF	Demandes réalisées auprès de l'ONF ou de la DRAAF et du CRPF
AXE 1	Information et mise à disposition d'outils facilitant le respect du nouvel engagement 4.7 du standard (équilibre sylvo-cynégétique) : - Création d'outils (modèle courrier + modèle de fiche + plaquettes...) - Développement de sessions de formation/information	CNPF + ONF + FRC + PEFC	Nature des écarts émis en contrôle	2019 pour les outils 3 sessions d'information à partir de 2020 sur le reste de la période	/	/	/
AXE 1	<u>Actions à destination des exploitants forestiers et ETF :</u>						
AXE 1	Information préventive sur 3 points des standards PEFC par an	PEFC + SEFSAM + FEX + Centre Forestier	Nature des écarts émis en contrôle	3 informations par an à l'aide d'un mail illustré (photo et/ou lien vidéo) rappelant un point des standards PEFC, à destinations des exploitants forestiers, des ETF, des fournisseurs de FEX et UNIPER, des entreprises travaillant avec le Centre Forestier	/	4 sessions de formations SST (2 "initiale" et 2 "recyclage") organisées par la FNB Provence Alpes entre avril et mai 2021 - 10 participants par session Article sur la fiche de chantier et la déclaration de chantier dans la lettre d'information de novembre 2021	/

AXE 2	Augmenter les surfaces certifiées PEFC						
AXE 2	En forêt publique :						
AXE 2	Envoi d'un courrier ONF-CF-PEFC à toutes les communes forestières de la région disposant d'un aménagement en vigueur non encore adhérente	CF + ONF + PEFC	Surface des forêts communales PEFC (ha)	2 envois sur la période	Envoi d'un courrier ONF à l'ensemble des communes du 13 et 84 non PEFC ayant un aménagement valide	Envoi d'un courrier ONF-CF à l'ensemble des communes du 06 et du 83 non PEFC ayant un aménagement valide	Envoi d'un courrier PNR Luberon-PEFC aux communes du PNR du Luberon
AXE 2	Envoi d'un bulletin d'adhésion à toute commune non adhérente faisant l'objet d'un agrément de document de gestion durable	PEFC + ONF + DRAAF	Surface des forêts communales PEFC (ha)	1 fois par an, envoi aux communes ayant fait l'objet par le Préfet de Région d'un arrêté d'agrément d'aménagement	/	/	/
AXE 2	Information et envoi d'un bulletin d'adhésion à toutes communes ayant une coupe inscrite à l'état d'assiette	PEFC + ONF	Surface des forêts communales PEFC (ha)	1 fois par an, à l'arrêt de l'état d'assiette par l'ONF, envoi d'une proposition d'adhésion	En octobre 2020, l'ONF a envoyé à PEFC l'état d'assiette des communes des 3 prochaines années.	Envoi d'un courrier aux communes vendeuses de bois 04-05 (2021-2022-2023) + envoi d'un mail aux communes en amont des ventes publiques de l'ONF	Relance téléphoniques suite au courrier de décembre 2021 + rencontre de 4 communes + envoi d'un mails aux communes en amont des ventes publiques de l'ONF réponse aux sollicitations des exploitants
AXE 2	En forêt privée :						
AXE 2	Insertion d'un article sur PEFC dans la lettre d'information du CNPF PACA	CNPF + PEFC	Surface des forêts privées PEFC (ha)	3 articles sur la période de 5 ans	/		Pour le moment refus par le CRPF de mettre en place cette action pour cause de RGPD
AXE 2	Organisation de deux réunions sur la période 2018-2022 : envoi courrier d'invitation ou mail aux propriétaires soumis à PSG pour les convier à une réunion. Intervention de PEFC PACA ou remise d'un bulletin d'information ou engagement PEFC au courrier d'invitation.	CNPF + PEFC	Nombre de propriétaires sensibilisés + surface des forêts privées PEFC (ha)	2 réunions sur la période 2018-2022 : 30 propriétaires sensibilisés à PEFC	Une réunion prévue le 6 novembre 2020 a été annulée à cause du confinement (covid-19). Elle devrait être reportée en 2021.	Intervention lors de la visite de la scierie Mélèze Bois Rond organisée par la CRPF le 3 décembre - Une dizaine de propriétaires présents	/
AXE 2	Envoi d'un bulletin d'adhésion à tout propriétaire faisant l'objet d'un agrément de plan simple de gestion ou enregistrement de respect du CBPS	CNPF + PEFC	Surface des forêts privées PEFC (ha)	1 fois par an, envoi à tous les propriétaires ayant vu leur PSG agréé ou leur CBPS enregistré	Travail en cours avec Fransylva	Envoi d'un courrier CNPF-Fransylva-PEFC PACA à l'ensemble des propriétaires détenteurs d'un PSG valide (280 envois) - 1 adhésion	/
AXE 2	Poursuite de l'action "Ambassadeurs PEFC" (= formation des prescripteurs)	Centre Forestier + PEFC	Surface des forêts privées PEFC (ha)	Mise en place d'un réseau de 30 ambassadeurs PEFC + création d'outils de communication + méthodologie pour convaincre	Organisation de 2 journées de formation par Fibois Sud en partenariat avec PEFC Mise en place du réseau (12 personnes) et réalisation d'une plaquette de communication à destination des propriétaires privés	Réalisation d'une formation en partenariat avec Fransylva PACA le 13 octobre 2021. 17 participants	Action prévue pour 2024 (nouveaux standards)

AXE 2	Réunion avec les gestionnaires de la forêt privée	PEFC	Surface des forêts privées PEFC (ha)	1 réunion sur la période 2018-2022	Quelques gestionnaires de la forêt privée sensibilisés lors des journées de formation "Ambassadeurs de PEFC" (Enviroforesterie)	/	/
AXE 2	Intervention lors des assemblées générales de Fransylva	Fransylva + PEFC	Surface des forêts privées PEFC (ha)	1 intervention sur la période 2018-2022 aux assemblées générales de Fransylva 83, 04-05-84, 06 et 13 60 propriétaires sensibilisés à PEFC	/	/	Cette action sera proposée à Fransylva 13 en 2023
AXE 3	Communication						
AXE 3	Réalisation d'une lettre d'information par an à destination des participants PEFC et partenaires	PEFC	Nombre de lettres d'informations réalisées	1/an	1 lettre d'information réalisée en novembre 2020 (760 envois)	1 lettre d'information réalisée en novembre 2021 (760 envois)	1 lettre d'information mutualisée avec PEFC France et les EAC prévue en 2023
AXE 3	Distribution des panneaux PEFC aux participants propriétaires certifiés	PEFC	Nombre de panneaux distribués	50 % des propriétaires ont 1 panneau en bois PEFC	Panneaux remis à 9 communes et 3 propriétaires privés	463 panneaux commandés : 310 panneaux livrés aux différentes agences de l'ONF afin que l'ensemble des communes certifiées PEFC dispose d'au moins un panneau, à mettre à l'une des entrées de leur forêt communale + remise à COTELUB, AFAB et ASL Suberaie varoise + remise aux propriétaires contrôlés	Poursuite de la remise des panneaux lors des contrôles PEFC
AXE 3	Réalisation d'autocollants PEFC pour les entreprises certifiées	PEFC			/	/	/
AXE 3	Réalisation d'une plaquette de présentation de PEFC PACA	PEFC		Réalisation 2018-2019	Plaquette réalisée	/	/



PEFC
10-21-19

**GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER**

CONTACT

Marie de Guisa

Déléguée régionale

Tél. : 07 85 78 26 25

marie.deguisa@pefc-paca.org

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pié de Gâche
84240 LA BASTIDE-DES-JOURDANS
Tél. : 07 85 78 26 25
contact@pefc-paca.org



| www.pefc-france.org

suivez-nous